DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

N° 121/2007

du 28 septembre 2007

modifiant l'annexe XIII (transports) de l'accord EEE

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe XIII de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE n° 91/2007 du 6 juillet 2007 ([1]).

(2) Le règlement (CE) n° 2320/2002 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ([2]) a été intégré dans l'accord par la décision du Comité mixte de l'EEE n° 61/2004 du 26 avril 2004 ([3]), accompagné d'adaptations en vue de tenir compte de la situation spécifique de certains pays.

(3) Le règlement (CE) n° 437/2007 de la Commission du 20 avril 2007 modifiant le règlement (CE) n° 622/2003 fixant des mesures pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne ([4]) doit être intégré dans l'accord,

DÉCIDE:

Article premier

Le tiret suivant est ajouté au point 66i [règlement (CE) n° 622/2003 de la Commission] de l'annexe XIII de l'accord:

«— **32007 R 0437**: règlement (CE) n° 437/2007 de la Commission du 20 avril 2007 (JO L 104 du 21.4.2007, p. 16).»

Article 2

Les textes du règlement (CE) n° 437/2007 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 29 septembre 2007, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

([1]) JO L 328 du 13.12.2007, p. 40.
([2]) JO L 355 du 30.12.2002, p. 1.
([3]) JO L 277 du 26.8.2004, p. 175.
([4]) JO L 104 du 21.4.2007, p. 16.
(*) Pas d'obligations constitutionnelles signalées.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 28 septembre 2007.

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président

Stefán Haukur JÓHANNESSON